

Le capitaine de frégate Le Gouic, préfet de Vichy : l'itinéraire unique d'un marin épuré. (1re partie)

Philippe Lasterle

Citer ce document / Cite this document :

Lasterle Philippe. Le capitaine de frégate Le Gouic, préfet de Vichy : l'itinéraire unique d'un marin épuré. (1re partie). In: Revue Historique des Armées, n°223, 2001. L'année 1941. pp. 53-62;

doi : <https://doi.org/10.3406/rharm.2001.5189>;

https://www.persee.fr/doc/rharm_0035-3299_2001_num_223_2_5189;

Fichier pdf généré le 02/05/2024

Le capitaine de frégate Le Gouic (1898-1976), préfet de Vichy : l'itinéraire unique d'un marin épuré

(1^{re} partie)

Philippe LASTERLE



Visite du maréchal Pétain à Evreux, le 15 mai 1944. Il est accueilli par le préfet Le Gouic.

© droits réservés

C'est d'un double constat qu'est née l'idée d'écrire cet article sur l'expérience du capitaine de frégate (C.F.) Eugène Le Gouic à la tête de la préfecture de l'Eure, de l'hiver 1941 à l'été 1944. En effet, simplement mentionné dans les principaux ouvrages historiques consacrés au département sous l'Occupation et jugé sévèrement par les auteurs de ces derniers, le préfet Le Gouic est le grand oublié d'une histoire départementale souvent révérencieuse. Ainsi, il n'apparaît qu'à deux reprises dans le premier ouvrage sur le sujet paru après la guerre¹. Pis, Marcel Baudot, le grand historien ébroïcien et ancien résistant², n'y fait que fort peu allusion dans son ouvrage de référence publié en 1960³. Quant aux études plus récentes, elles l'ignorent presque tout autant, et leur auteur se contente de reprendre le portrait du préfet dressé au sortir du conflit⁴.

Pourquoi ce désintérêt pour un personnage placé au cœur de la vie du département au plus fort des années noires ? Il semble possible d'avancer deux explications. La première tient à la volonté de Le Gouic lui-même de tourner la page, après les ennuis rencontrés à la Libération. De ce fait, il a définitivement

¹ André Van de Walle, *Evreux et l'Eure pendant la guerre 1939-1945*, Evreux, Hérissay, 1946, p. 83 et p. 148.

² Cf. Julien Papp, « Hommage à Marcel Baudot (1902-1992) », *Connaissances de l'Eure*, n° 84, 1992, p. 3-7. Chef départemental des F.F.I., Baudot sera membre du Comité départemental de Libération (C.D.L.).

³ Marcel Baudot, *L'opinion publique sous l'Occupation. L'exemple d'un département français (1939-1945)*, P.U.F., 1960.

⁴ Julien Papp, *La Résistance dans l'Eure (1940-1944)*, Epinal, Le Sapin d'or, 1988, et *La Collaboration dans l'Eure 1940-1944. Un département à l'heure de Vichy*, Editions Tirésias, 1993.

abandonné l'idée de rédiger ses souvenirs en 1974, à la veille de sa mort⁵. La seconde explication est à chercher du côté des historiens eux-mêmes. L'ouvrage sur l'Eure sous l'Occupation qui fait encore autorité n'a pas été écrit par n'importe quel intellectuel. En effet, archiviste reconnu, Marcel Baudot a également été l'un des principaux chefs de la Résistance normande. Loin de nous l'idée de mettre en doute ses analyses, cependant, l'histoire est, depuis Hérodote, écrite par les vainqueurs. Et ces derniers, on le sait, échappent difficilement à une certaine subjectivité, parfois liée à des considérations de nature plus personnelle que scientifique. En l'occurrence, il n'est pas inutile de rapporter le différend qui a opposé, au début de l'année 1944, Marcel Baudot, alors archiviste départemental, à Eugène Le Gouic, son supérieur hiérarchique⁶. Lorsque Breteuil, pseudonyme de Baudot dans la Résistance, a plongé dans la clandestinité et *de facto* abandonné son poste, le préfet n'a pu trouver un arrangement amiable et a dû interrompre le paiement de son traitement sur ordre ministériel, plongeant la famille du chef départemental des F.F.I. dans la précarité. Cet épisode, on le devine, a pu laisser des traces dans les esprits et, plus encore, dans les écrits.

Enfin, plus qu'une explication, nous formulons une hypothèse à cet oubli. Le discrédit de la Marine et des marins au sortir des années noires est, à notre avis, en partie à l'origine de cette carence. Dans l'immédiat après-guerre, les marins dans leur ensemble ont fait les frais des compromissions de quelques amiraux très en vue dans les allées du pouvoir vichyssois. Il n'est pas possible ici de revenir en détail sur la surestimation par les contemporains (et certains historiens) du poids réel des marins dans l'appareil gouvernemental et administratif de l'État français. Toutefois, il n'est que de rappeler les termes utilisés afin de le stigmatiser – on évoque une « marée bleue »⁷, une « nautarchie »⁸, voire une « thalassocratie » –, pour comprendre à quel point, à la Libération, il ne faisait pas bon être officier de Marine et, de surcroît, serviteur du régime de Vichy. Le détestable souvenir laissé par Darlan, Platon ou Laborde, combiné au poids de certains épisodes, en particulier le sabotage de la Flotte, a, inévitablement, nui à une appréciation équitable de

l'action des marins détachés dans le corps préfectoral entre 1940 et 1944. Au sortir du conflit, on a, en général, préféré les condamner en bloc, plutôt que de les juger individuellement. Quant aux historiens, ils ont, eux aussi, parfois cédé à cette tendance au dénigrement systématique des marins.

Il nous a donc semblé scientifiquement nécessaire de revenir sur l'itinéraire hors du commun du C.F. Le Gouic afin, d'une part, de combler une lacune – il n'existe qu'une maigre notice biographique dans le dictionnaire de référence sur le corps préfectoral français⁹ – et, d'autre part, de corriger le portrait déformé dressé du marin-préfet et, avec lui, d'une partie du corps des officiers de Marine pendant la période. Il n'est nullement dans notre intention de « réhabiliter » le personnage qui, nous le verrons, n'est dénué ni de contradictions ni d'ambiguïtés, et qui conserve des parts d'ombre. Nous voulons simplement,

par cette étude, porter un regard dépassionné sur l'itinéraire d'un homme qui, à bien des égards, est représentatif d'une partie du corps des officiers de Marine français, marqués par la défaite et l'attaque de Mers el-Kébir. À travers l'analyse de l'itinéraire d'un officier, c'est par conséquent un pan méconnu de l'histoire des marins français que nous allons ainsi entrevoir.

Pour cela, nous avons eu recours, en dehors d'une bibliographie peu abondante et d'archives publiques accessibles à tous les chercheurs, à deux sources inédites. Il s'agit, d'une part, des papiers

privés de la famille Le Gouic¹⁰ – l'essentiel est constitué de lettres, notes, courriers officiels, procès-verbaux d'auditions ou d'interrogatoires, concernant l'instruction de son dossier d'épuration – et, d'autre part, du mémoire en défense présenté par l'ex-préfet devant le juge de la Cour de Justice d'Evreux et les membres de la Commission d'Épuration du ministère de l'Intérieur, qui l'ont auditionné en 1945. L'origine même de ce corpus documentaire nous a contraint à soumettre chacune des pièces utilisées à une critique systématique et à ne prendre en compte que celles que d'autres documents corroborent. De la même manière, le mémoire en défense de Le Gouic n'a été pour nous une source que dans la mesure où les propos qu'il avance sont confirmés par



Le lieutenant de vaisseau Le Gouic.
© droits réservés



Le sous-marin Surcouf

© Paris, musée de la Marine

d'autres témoins peu suspects de complaisance. C'est le cas, en particulier, du secrétaire général Cornu, qu'aucun lien d'amitié ne liait à Le Gouic et qui sera son successeur à la préfecture d'Evreux à la Libération. En dépit de ces réserves d'ordre méthodologique, l'étude de ces pièces inconnues des historiens jusqu'à présent prouve combien Le Gouic, entré dans la préfectorale sans l'avoir sollicité, n'a pas été le marin « anglophobe »¹¹ et « acquis à l'Ordre nouveau »¹² que d'aucuns ont décrit. Derrière la caricature apparaît une personnalité à la fois forte, honnête et complexe. Maréchaliste convaincu, longtemps pétainiste, mais hostile au collaborationnisme, le marin-préfet se révèle un ardent défenseur de ses administrés face à l'occupant et un fonctionnaire de plus en plus critique à l'égard des dérives d'un

régime qu'il accepte toutefois de servir jusqu'à la fin. Enfin, et ce n'est pas le moindre des intérêts, alors que l'accès aux archives de l'épuration reste aujourd'hui encore difficile, nous reviendrons, grâce aux documents familiaux, sur les diverses procédures d'épuration dont Le Gouic a été l'objet.

L'entrée dans la préfectorale

Une brillante carrière dans la Marine

Commandant du *Surcouf*

Qui est ce marin promu par Darlan à la tête de la préfecture de l'Eure en novembre 1941 ? Marcel Baudot le présente comme « l'ex-commandant du sous-marin *Surcouf* qui venait de rejoindre malgré lui la flotte alliée dans un port anglais »¹³. Le portrait est non seulement partiellement faux, mais aussi un peu court. Qui est-il donc ? Ce Breton, père de quatre enfants, est né à Lorient en 1898 dans une famille catholique pratiquante¹⁴. Entré à l'Ecole navale en avril 1917, il en sort en mars 1918. Débute alors une brillante carrière de sous-marinier, qui lui vaudra les éloges des plus grands chefs de la Marine. En juillet 1932, le contre-amiral (C.A.) de Laborde dit du lieutenant de vaisseau commandant le *Jean Roulier*, intégré à la 4^e escadrille de sous-marins de la 2^e escadre, qu'il est un « excellent commandant, pondéré et sûr »¹⁵. Trois ans plus tard, c'est au tour du vice-amiral (V.A.) Darlan, commandant en chef l'escadre de l'Atlantique, de féliciter le « commandant remarquable »¹⁶ du sous-marin *Argo*. Et, en décembre 1940, le V.A. Michelier, major général de la Marine, confirmera « les jugements élogieux dont a précédemment été l'objet (le) brillant et sympathique officier »¹⁷. Surtout, sa nomination au commandement du *Surcouf*, le plus grand sous-marin du monde¹⁸, en octobre 1937, marque le couronnement de sa

⁵ Entretien de l'auteur avec M. Jean Le Gouic, fils d'Eugène Le Gouic, le 7 août 2000. Il était âgé de 17 ans en 1941. Nous tenons à remercier la famille du commandant Le Gouic, en particulier M^{me} Anne Jouanard (sa petite-fille), qui a accepté d'ouvrir pour nous des archives familiales sans lesquelles il nous aurait été impossible d'écrire et d'illustrer cet article.

⁶ Note sur la déposition de M. Cornu, préfet de l'Eure, s.d. (sans doute février 1945), papiers privés Le Gouic.

⁷ Pour une première approche du phénomène. Cf. Hervé Coutau-Bégarie et Claude Huan, *Darlan*, Fayard, 1989, p. 481-483 et Antoine Villeneuve, *La Marine au pouvoir. Le rôle politique des officiers de Marine pendant le régime de Vichy 1940-1942*, mémoire de maîtrise sous la dir. de Jean-Marie Mayeur, Université Paris IV-Sorbonne, 1985.

⁸ Marc Olivier Baruch, *Servir l'Etat français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Fayard, 1997, p. 481.

⁹ René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets (septembre 1982-mai 1982)*, Archives Nationales, 1994, p. 346.

¹⁰ Ils apparaissent ici sous l'appellation « papiers privés Le Gouic ». Parmi ces derniers, nous avons privilégié le recours aux P.V. d'audition de témoins, qui offrent une variété d'opinions et de témoignages sur Le Gouic, au détriment des lettres et courriers sollicités par la défense et plus favorables à l'ex-préfet.

¹¹ Papp, *La Collaboration dans l'Eure...*, op. cit., p. 39.

¹² Baudot, op. cit., p. 55.

¹³ Baudot, op. cit., p. 35.

¹⁴ Entretien de l'auteur avec M. Jean Le Gouic, le 16 mai 2000.

¹⁵ Dossier individuel du C.F. Le Gouic, S.H.M. CC⁴ 4^e moderne 1359 (4).

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ib.*

¹⁸ Mis sur cale à Cherbourg en décembre 1927, il entre en service en 1934. Sous-marin dit de grande croisière, il mesure 110 mètres de long, a une vitesse de 18 nœuds et déplace 2.800 tonnes.

carrière. Plus que toutes les appréciations de ses chefs, elle prouve qu'à bientôt 40 ans, le capitaine de corvette (C.C.) Le Gouic est l'un des meilleurs sous-marins de sa génération.

Sans expérience d'état-major

C'est donc à bord du *Surcouf*, intégré à la 2^e flottille de sous-marins de l'escadre de l'Atlantique commandée par le V.A. Gensoul, que la déclaration de guerre surprend Le Gouic, alors en pleine mer entre Dakar et Fort-de-France. De retour en métropole en octobre 1939, après avoir escorté un convoi anglo-canadien, il quitte son commandement, tandis que le *Surcouf* entre en réparations à Brest. Il est alors nommé à la Commission Permanente des Essais (C.P.E.) des bâtiments de la flotte où, du fait de ses compétences, il est chargé de la direction des essais des sous-marins en construction. Il est à ce poste à terre lorsque l'armistice est signé. Tous les sous-marins en construction dans les arsenaux français ayant été détruits, sa « mission est terminée »¹⁹. Il est, par conséquent, affecté à la préfecture maritime de Toulon où, du 1^{er} août au 30 octobre, il s'occupe de la démobilisation du personnel de la Marine. Alors que par un message du 26 octobre, il vient d'être appelé à l'hôtel de Genève, à Vichy, pour succéder au C.F. Sanson au Service hydrographique, il apprend, cinq jours plus tard, par un coup de téléphone de l'hôtel des Célestins²⁰, sa nomination au poste de sous-préfet titulaire de 1^{re} classe de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) et, à titre intérimaire, de Guingamp (Côtes-du-Nord). Le 16 novembre 1940, date de son installation à Guingamp²¹, Le Gouic entre dans l'administration préfectorale par la petite porte, placé en « mission hors cadre » par son administration d'origine.

Les conditions de sa nomination

Désigné d'office

Il n'est pas le seul officier de Marine d'active à se voir détaché dans la préfectorale par Vichy. Les capitaines de vaisseau (C.V.) de Belot et Bard sont, aussi, nommés respectivement dans les Pyrénées-Orientales et en Haute-Vienne²². Le grand mouvement préfectoral mis en œuvre à l'automne 1940 par Adrien Marquet, ministre de l'Intérieur du nouveau régime²³, permet à des militaires d'intégrer l'administration, à la grande surprise des contemporains. Ces derniers ne sont toutefois pas les seuls à être étonnés. Le Gouic lui-même, promu au grade de capitaine de frégate par un arrêté du 6 novembre signé

Darlan, est surpris. Il proteste auprès de son interlocuteur, fait savoir qu'il n'a jamais posé sa candidature et qu'il souhaite connaître l'avis de sa hiérarchie. Mais, comme le rapporte l'ingénieur mécanicien de 1^{re} classe Cauquil, présent à Toulon dans les bureaux de la préfecture maritime au moment du coup de fil inattendu²⁴, il doit s'incliner lorsqu'il apprend que sa désignation a été faite avec l'accord, en réalité à l'instigation même, du secrétaire d'État de la Marine et que l'arrêté de nomination, daté de la veille, est paru le jour même au *Journal Officiel*²⁵. C'est donc contraint, et sans avoir été consulté, qu'il entre dans le corps préfectoral. Il ne le sait pas encore, mais il vient de quitter la Marine, qu'il a servie pendant vingt-trois ans, pour ne plus jamais y retourner.

Une première interrogation se pose d'emblée à l'historien. Quelle motivation pousse Le Gouic à accepter ce poste qu'il n'a pas sollicité et à servir un État autoritaire ? Indépendamment du fait qu'il s'agit d'un ordre de Darlan, c'est son sens de la discipline et du devoir, davantage que son adhésion aux thèses de la Révolution nationale, qui l'amène à s'incliner. Par ailleurs, si l'on peut aussi y

¹⁹ C.F. Le Gouic, *Ma carrière administrative (16 novembre 1940-22 août 1944)*, mémoire en défense, octobre 1944, inédit, bibliothèque du S.E.H., p. 1.

²⁰ Siège du ministère de l'Intérieur à Vichy.

²¹ Il ne ralliera jamais son poste de Saint-Malo.

²² Philippe Lasterle, « Les officiers de Marine, préfets par gros temps (1940-1944) », in Actes du colloque *Les préfets, leur rôle et leur action dans le domaine de la Défense de 1800 à nos jours*, tenu à Vincennes les 29 et 30 septembre 2000, organisé par le Centre Arpège de l'Université de Reims et le Centre d'Etudes d'Histoire de la Défense, à paraître prochainement.

²³ Il est remplacé par Marcel Peyrouton le 6 septembre 1940.

²⁴ Lettre de l'ingénieur mécanicien de 1^{re} classe Cauquil à Me Grégoire, 13 février 1945, papiers privés Le Gouic.

²⁵ Extrait du *Journal Officiel* du 31 octobre 1940, Archives nationales (désormais A.N.), ministère de l'Intérieur, préfectures, F⁶⁰ 478.

²⁶ Le Gouic, *op. cit.*, p. 6.

²⁷ Sur ces fonctionnaires « républicains » qui acceptent de servir un État autoritaire, lire le très éclairant article de M. O. Baruch intitulé « Vichy, les fonctionnaires et la République », in Marc Olivier Baruch et Vincent Duclert, *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française, 1875-1945*, Editions La Découverte, 2000, p. 523-538.

²⁸ Allusion aux marins britanniques au lendemain du drame de Mers el-Kébir (3-6 juillet 1940) et de l'affaire de Dakar (23-24 septembre 1940).

²⁹ Le Gouic, *op. cit.*, p. 2.

³⁰ Projet de lettre du général Picard au général Weygand (ministre de la Défense nationale), 24 juillet 1940, cité par Claude d'Abzac-Epezy, *L'Armée de l'Air de Vichy 1940-1944*, Vincennes, Service Historique de l'Armée de l'Air, 1997, p. 190-191.

³¹ Baruch, *op. cit.*, p. 97.

³² Cité par C.V. Caroff, *Le théâtre méditerranéen*, tome II, Vincennes, S.H.M., 1960, p. 132.

³³ Le Gouic, *op. cit.*, p. 1. Nous ne l'avons pas retrouvée dans les archives de la Marine.

³⁴ Pierre Limagne, *Ephémérides de quatre années tragiques (1940-1944)*, tome I, Éd. Bonne Presse, 1945, p. 25.

voir la conséquence de son maréchalisme – il est, et restera, fidèle au Maréchal jusqu'à la fin –, il semble, toutefois, que ce ne soit pas par volonté maurrassienne « d'abattre la Gueuse ». En effet, certainement plus adepte de Barrès que de Péguy, il demeure patriote et républicain, en tout cas il l'affirme dans son mémoire en défense²⁶, même si son républicanisme se trouve en porte-à-faux avec son admiration pour le Maréchal. Que l'État français se soit bâti sur les ruines de la défunte III^e République ne semble pas le déranger²⁷. Enfin, il n'est pas impossible qu'il ait vu dans sa nouvelle affectation une opportunité de continuer à servir le pays alors que la Marine n'offrait plus aucun espoir de carrière pour un sous-marinier de sa qualité. Il avouera, ainsi, après-guerre que, tandis que « *la Marine désarmait et n'avait d'autre perspective que de se battre peut-être un jour contre (ses) anciens amis*²⁸, il (lui) a paru de (son) devoir d'engager le seul combat qui se présentait à lui et qui consistait à défendre les intérêts français en face de l'occupant »²⁹. Par cette phrase, il définit la ligne de conduite qu'il s'est fixée et qu'il va suivre pendant toute la période qu'il passera dans l'administration préfectorale.

Des militaires dans l'administration

Une seconde interrogation, plus générale, surgit. Pourquoi un officier de Marine est-il nommé à un haut poste administratif pour lequel il n'a *a priori* aucune compétence à faire valoir ? En d'autres termes, quelles sont les raisons techniques et politiques qui ont motivé la nomination de Le Gouic et, au-delà de la sienne, celle des autres militaires dans le corps préfectoral ? Elles sont de plusieurs ordres. Même si l'initiative lui en revient en ce qui concerne les marins, il serait exagéré de n'y voir que la main de Darlan. En effet, pour les officiers maurrassiens aux commandes du premier Vichy, Pétain et Weygand en tête, la contribution de l'armée au redressement moral de la nation fait partie d'un projet politique d'ensemble. Pour eux, les politiciens ont conduit au désastre militaire de juin 1940 et doivent laisser la place à des personnalités apolitiques, au nombre desquels figurent les représentants des armées. Les services rendus à la nation, leur loyalisme envers le Maréchal renforcé de leur adhésion quasi générale aux principes de la Révolution nationale (discipline, patriotisme, ordre, etc.) et, enfin, leurs compétences techniques supposées font des élites militaires un des rouages essentiels sur lesquels compte s'appuyer le nouveau régime. A l'image du chef d'état-major général de l'armée de l'Air, le général Picard, qui réclame l'épuration de certains corps de fonc-

tionnaires civils et la nomination à leur place d'officiers en surnombre du fait du format réduit de la nouvelle armée d'armistice³⁰, tous les chefs militaires, prompts à rejeter sur les seuls hommes politiques la responsabilité de la défaite, sont favorables à l'entrée d'officiers dans l'Administration. Ce que Marc Olivier Baruch qualifie de « révolution administrative nationale »³¹ conduit à dépolitiser la fonction publique et, en premier lieu, le corps préfectoral. Pour cela, quel meilleur moyen que d'y nommer des militaires, réputés apolitiques ?

Plus spécifiquement, pour Darlan, la Marine est sortie du conflit matériellement presque intacte et moralement invaincue. De ce fait, sa légitimité à participer à la réorganisation administrative du pays est indiscutable. Dès le 24 juin 1940, avant même l'entrée en vigueur de l'armistice et l'avènement de l'État français, dans un message adressé à ses grands subordonnés, le dernier secrétaire d'État à la Marine de la III^e République annonce que le « *Gouvernement, reconnaissant (les) admirables services rendus par la Marine, a (l') intention (d') utiliser (de) nombreux personnels à (la) réorganisation du pays* »³². A cet égard, Le Gouic rappelle qu'au lendemain de l'armistice, l'Etat-major de « *la Marine avait demandé [...] quels étaient les officiers désireux d'entrer dans l'administration préfectorale* » et qu'une « *liste en avait été dressée* »³³. Ainsi, durant le mois d'août 1940, tandis qu'Adrien Marquet met au point le mouvement préfectoral qui doit épurer une partie du corps, les chefs militaires membres du gouvernement né du vote du 10 juillet (les généraux Weygand, Pujol et Colson ainsi que l'amiral Darlan) insistent pour que la haute fonction publique ouvre ses portes aux officiers sans emploi. En septembre, dans la première vague de nominations, par laquelle « *le nouveau régime essaye de consolider ses positions en renvoyant des dizaines de préfets installés par l'ancien* »³⁴, 36 préfetures métropolitaines sur 87 changent de titulaire. Cinq militaires (un aviateur, deux terriens et deux marins) sont nommés. C'est dans ce cadre que Le Gouic est désigné pour occuper le poste de Saint-Malo en novembre, date à laquelle l'ensemble du mouvement préfectoral est achevé. A la fin de l'automne, la « régénération » de l'administration territoriale voulue par Vichy est donc en cours. Le Gouic en est l'un des instruments.

Promu par Darlan

En février 1941, lorsque Darlan succède à Pierre-Etienne Flandin à la tête du gouvernement, la situation des marins, et, par voie de conséquence, celle de Le Gouic, se modifie. A

la tête de plusieurs ministères, le dauphin désigné du Maréchal dispose désormais de nombreux leviers de commande. Ayant succédé à Marcel Peyrouton au secrétariat d'État à l'Intérieur, il prend la direction de la politique intérieure du pays et avance ses pions face à ses rivaux, en plaçant ou en promouvant des hommes fidèles et/ou disciplinés à des postes-clefs, en particulier dans l'administration territoriale. Il en recrute naturellement certains dans le milieu qu'il connaît le mieux : celui des officiers de Marine. Ceux-ci ne sont toutefois pas tous des proches. En l'occurrence, Le Gouic ne fait pas partie du clan des « Amis de Darlan », les fameux « A.D.D. »³⁵, en dépit de ce qu'affirme une note allemande d'avril 1943³⁶.

Au début de l'été, des bruits circulent à Vichy, laissant entendre que « *Darlan veut changer toute son équipe préfectorale pour avoir mieux en mains l'administration intérieure du pays* »³⁷. La traduction dans les faits intervient à la veille de son départ de l'Intérieur, où Pierre Pucheu lui succède à la mi-août. Deux nouveaux marins sont détachés dans l'administration préfectorale. Le C.V. Hamon, un proche de l'Amiral, est nommé dans la Drôme, tandis que le commissaire général de 1^{re} classe Bourgain est désigné pour occuper le poste nouvellement créé de préfet régional³⁸ de Poitiers. Par ces désignations, le secrétaire d'État à l'Intérieur veut renforcer sa mainmise sur le pays, tout au moins sur la zone libre. Après son départ de l'hôtel des Célestins, toujours vice-président du Conseil, il obtient de Pucheu le détachement de trois

nouveaux officiers de Marine dans l'administration territoriale. Les C.V. Loïc Petit et Tracou sont ainsi placés respectivement à la tête de la préfecture du Lot et d'Indre-et-Loire en novembre 1941, tandis qu'en janvier 1942 le C.C. Le Lidec se voit confié le poste de sous-préfet de Narbonne. C'est dans ce contexte que Le Gouic apprend de même à sa « grande surprise »³⁹, par un coup de téléphone du préfet des Côtes-du-Nord, sa promotion à la tête d'une importante préfecture, celle de l'Eure, en remplacement de Camille Vernet, récemment « juilletisé »⁴⁰. Près de vingt ans après l'ex-enseigne de vaisseau Goublet, préfet de l'Eure entre 1920 et 1923⁴¹, un second officier de Marine s'installe donc sur les bords de l'Iton⁴². Le Gouic rallie Evreux le 16 décembre 1941. Il ne quittera la préfecture que le 22 août 1944.

Maintenu par Laval

En avril 1942, lorsque Laval revient au pouvoir, Le Gouic ne fait curieusement pas les frais du grand mouvement préfectoral printanier, dont Georges Hilaire (secrétaire général pour l'Administration) est l'artisan, et à l'issue duquel on compte de « *nombreux départs parmi les préfets nommés par l'amiral Darlan* »⁴³. Cela est-il vraiment surprenant ? Ou, en admettant qu'il ait eu l'ampleur qu'on lui prête, n'a-t-on pas plutôt surestimé les velléités de Laval de « *mettre fin au règne des militaires* »⁴⁴ ? Il semble, en effet, exagéré de considérer qu'il s'agit « *d'un fort contingent d'officiers et plus particulièrement de marins* »⁴⁵ qui fait les frais de la reprise en mains. Certes, Laval, vieux routier de la III^e République, préfère « *les fonctionnaires de tradition aux préfets improvisés, plus ou moins galonnés* »⁴⁶ qui lui semblent trop étiquetés Révolution nationale, tel le C.A. Bard, remplacé en mai à la préfecture de Police de Paris par un « *homme de l'équipe Laval* »⁴⁷. Toutefois, dans les faits, il en va autrement. La plupart des militaires et des marins, dont Le Gouic, restent en poste.

La raison en est simple. Il devient de plus en plus difficile de « *combler les vides* »⁴⁸ et de pourvoir les postes vacants à la suite de chaque nouvelle valse des préfets. Laval préfère, par conséquent, garder ces officiers, même si beaucoup ont été nommés par son rival. Quant à Le Gouic proprement dit, il a pour lui de n'être pas un « A.D.D. » – ce qui en aurait fait un suspect aux yeux des lavalistes – et de n'être en poste à Evreux que depuis décembre 1941. De plus, les appréciations portées par son supérieur hiérarchique, le préfet des Côtes-du-Nord Feschotte, sont

³⁵ Il n'a servi sous ses ordres que très brièvement en 1935 à l'escadre de l'Atlantique, lorsqu'il commandait le sous-marin *Argo*, rattaché à la 2^e escadre. Par ailleurs, Claude Huan et Hervé Coutau-Bégarie ne le mentionnent pas dans leur « liste » des A.D.D. Cf. Huan et Coutau-Bégarie, *Darlan*, Fayard, 1989, p. 164-169.

³⁶ Cf. note 79. Elle prétend à tort que l'épouse de Le Gouic, Berthe Scharbarg, est apparentée à la famille Darlan.

³⁷ Pierre Nicolle, *Cinquante mois d'armistice. Vichy 2 juillet 1940-26 août 1944. Journal d'un témoin*, tome I. Ed. André Bonne, 1947, p. 280.

³⁸ Institués par une loi du 19 avril 1941, complétée par celles du 23 avril et du 25 août 1941, les préfets régionaux ont essentiellement une mission de coordination en matière de police et de ravitaillement.

³⁹ Le Gouic, *op. cit.*, p. 4.

⁴⁰ Le néologisme tire son origine de la loi du 17 juillet 1940 sur les magistrats et fonctionnaires civils ou militaires de l'Etat relevés de leurs fonctions, dont l'article 1^{er} permet au ministre de se débarrasser d'un fonctionnaire selon son bon vouloir.

⁴¹ Juliette Goublet, *Vie d'un préfet. Georges Goublet, officier de Marine, préfet de Clemenceau*, Editions du Centre, 1958.

⁴² La rivière qui arrose Evreux.

⁴³ Nicolle, *op. cit.*, p. 444.

⁴⁴ Jean Paul Cointet, *Histoire de Vichy*, Plon, 1996, p. 236.

⁴⁵ Baruch, *op. cit.*, p. 340 ⁴⁶.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 340.

⁴⁷ Limagne, *op. cit.*, p. 561.

⁴⁸ Nicolle, *op. cit.*, tome II, p. 426.

élogieuses. « Remarquable administrateur [...], d'une grande intelligence, d'une rare sûreté de jugement et d'un parfait équilibre de caractère, M. Le Gouic, en toutes circonstances, s'est affirmé comme une personnalité de premier ordre ». Et de « souhaiter que sa mission se poursuive dans l'administration préfectorale où, dès à présent, il pourrait remplir parfaitement des fonctions supérieures »⁴⁹. Au vu des ses états de service et de la pénurie de candidats, Laval et Hilaire ne peuvent que le maintenir à son poste. Notons, cependant, que, préfet de 3^e classe à sa nomination, il ne bénéficiera d'aucune promotion.

Une année d'apprentissage à Guingamp

A l'image de tous ses collègues préfets occasionnels, Le Gouic est mal préparé à affronter son nouveau métier. Même si un de ses collègues, nommé à la tête de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer en septembre 1942, fait remarquer que, durant la période, « il fallait plus de bon sens que de connaissances administratives pour régler de façon pragmatique les problèmes quotidiens »⁵⁰, on ne s'improvise pas administrateur. C'est pourquoi, à l'instar des militaires placés comme lui dans la préfectorale, il éprouve des difficultés d'adaptation à ses nouvelles fonctions. Dans l'un des rares témoignages d'un haut fonctionnaire en poste sous l'Occupation, Bernard Lecornu rapporte combien il était délicat d'intégrer le corps préfectoral en 1940 pour un homme non issu du sérail : nommé sous-préfet de Châteaubriant en janvier 1940, il note que « ce poste était le plus mauvais qui fût pour faire une entrée dans la carrière »⁵¹. Sa remarque vaut, à notre avis, pour Le Gouic, du fait de son inexpérience, de sa méconnaissance des rouages administratifs et de son ignorance des réalités politiques départementales. Mais son séjour d'un an à Guingamp, sous les ordres du préfet Feschotte, lui a servi, en quelque sorte, d'apprentissage du métier. Il lui a aussi permis de prendre conscience des réalités de l'Occupation et des premières trahisons, en particulier chez les autonomistes bretons⁵². Du reste, le préfet peut compter sur ses proches collaborateurs, en particulier son secrétaire général et son chef de cabinet, pour pallier ses carences de culture administrative et politique. Enfin, son impréparation est compensée par une qualité que l'on prête à tous les militaires : l'autorité. C'est, d'ailleurs, l'une des raisons qui, semble-t-il, a motivé la nomination d'officiers à la tête de plusieurs départe-

ments. Peyrouton n'écrit-il pas, en décembre 1940, que « les préfets sont désormais des chefs, qui doivent savoir commander et organiser »⁵³. Les officiers répondent donc, par essence, au portrait-type que le secrétaire d'Etat à l'Intérieur dresse du préfet du nouveau régime.



Décembre 1942, remise de la Légion d'honneur au préfet Le Gouic en présence, à sa droite, du C.A. Jardel, directeur des services de la Marine militaire en zone occupée

© droits réservés

Bref, si être officier de Marine ne prédispose pas à devenir haut fonctionnaire, il ne semble pas, dans les circonstances de l'époque, que cela soit un handicap dirimant ; en tout cas, pas chez Le Gouic. Théoriquement profilé pour réussir, l'ancien commandant du *Surcouf* a-t-il su, une fois à terre, commander ses nouveaux subordonnés civils, organiser la vie économique de son département et suivre la ligne de conduite qu'il s'est fixée, à savoir la défense des intérêts français face aux Allemands ?

⁴⁹ Dossier individuel. Appréciation du sous préfet de Guingamp par le préfet des Côtes du Nord, 3 mars 1942.

⁵⁰ Michel Henry de Villeneuve, *Souvenirs, anecdotes et réflexions (mai 1937-juillet 1969)*, inédit, 1972, p. 83, S.H.M., fonds privé Cras, 252 GG².

⁵¹ Bernard Lecornu, *Un préfet sous l'occupation allemande*, France-Empire, 1984, p. 11.

⁵² Le Gouic, *op. cit.*, p. 2-3.

⁵³ Marcel Peyrouton, in *Les documents français, Revue des hautes études politiques, sociales, économiques et financières*, n° 11, novembre 1940, p. 2, cité par Baruch, *op. cit.*, p. 225.

A la barre de l'Eure⁵⁴

Un département à l'heure allemande⁵⁵

Sous une double tutelle

Avant d'entrer dans l'analyse de son action, il convient de présenter le département que Le Gouic administrera pendant trente-deux mois. Du point de vue politique, l'Eure, qui a élu Pierre Mendès-France député-maire de Louviers avant-guerre, est marqué par une nette droitisation de son électorat à la veille du conflit⁵⁶. Sa situation géographique (proximité de Paris et des côtes anglaises) et son profil économique mixte (agricole et industriel), combinés à ses caractéristiques démographiques (population majoritairement rurale et présence d'une importante minorité de travailleurs étrangers), font de ce département en zone occupée un territoire stratégique du point de vue militaire et économique pour l'occupant. Surtout, ses infrastructures ferroviaires et routières, auxquelles s'ajoutent les nombreux camps d'aviation aux mains de la *Luftwaffe* (base aérienne d'Evreux, camps de Saint-André, Marcilly-la-Campagne, Conches, Beaumont-le-Roger, etc.), en font un carrefour névralgique. Aussi, cette zone sera-t-elle une des cibles privilégiées des bombardements aériens alliés à partir de 1943. La tâche du préfet n'en sera que plus délicate.

mande d'armistice stipule, en effet, que « dans les régions occupées de la France, le *Reich* exerce tous les droits de la puissance occupante ». Et d'ajouter que « le gouvernement français s'engage à favoriser, par tous les moyens, les ordonnances prises pour l'exécution de ces droits et à les faire appliquer avec le concours de l'administration française ». Deux questions se posent alors. Quelle définition, ou plutôt quelles limites Le Gouic a-t-il données à l'inévitable collaboration d'Etat ? Comment, soumis à une double tutelle, mais aussi dépositaire d'un pouvoir renforcé par rapport à ses prédécesseurs, s'est-il comporté ? De la réponse à la première interrogation, dépend, en grande partie, celle donnée à la seconde. Nous allons le voir, son attitude, pendant les trois années qu'il passe à la tête de l'Eure, découle de son positionnement face aux Allemands qu'il combat, et au gouvernement qu'il sert de plus en plus avec réticence.

Face à l'occupant, une seule ligne

Peu suspect de germanophilie et sincèrement patriote, Le Gouic se place, dès sa prise de fonctions, dans la catégorie, établie par Stanley Hoffmann, des collaborateurs involontaires, soucieux d'assouplir les contraintes nées de l'Occupation⁵⁷. Il limite immédiatement au strict minimum ses relations avec la *Feldkommandantur*. Le président du Syndicat des Vins et Spiritueux de l'Eure, futur président du C.D.L. et maire provisoire d'Evreux en 1944-1945, Georges Bernard, à qui il accorde une audience au lendemain de son arrivée à Evreux, rapporte une déclaration qui éclaire la hiérarchie des haines du préfet. « *Je n'aime pas les Anglais, comme la plupart des marins* », concède Le Gouic, mais « *je déteste les Allemands et j'espère, comme presque tous les Français, leur défaite* »⁵⁸. Avec les *Feldkommandants* successifs, ses contacts ne dépassent donc pas le cadre « *des relations de service* »⁵⁹. « *Jamais* », rappelle-t-il, « *un Allemand n'a pénétré à mon domicile particulier, rue Victor Hugo* ». Et d'ajouter que « *dans l'obligation pénible mais inévitable d'avoir des contacts directs et fréquents avec les autorités allemandes* »⁶⁰, il n'a eu de cesse de lutter contre leurs exigences et de tenter de réaffirmer un semblant de souveraineté nationale. Tous les témoignages le confirment. Edmond Cornu, son secrétaire général de juillet 1942 à août 1944, rappelle qu'il « *se rendait uniquement aux convocations* », au cours desquelles « *il tentait souvent des diversions ou des discussions* »⁶¹. Quant à Georges Combes, son premier chef de cabinet, il rapporte qu'en juillet 1942, lors du vin d'honneur offert par la municipalité d'Evreux à l'occasion du retour



Séance à la chambre des métiers de l'Eure.

© droits réservés

A cela s'ajoute le fait que les structures administratives de la France occupée sont marquées par la superposition de deux administrations, celle des autorités allemandes d'occupation et celle de Vichy que Le Gouic incarne et surtout par la collaboration obligatoire. L'article 3 de la convention franco-alle-

d'Allemagne d'un groupe de prisonniers de guerre ébroïciens⁶², il a délégué son tout nouveau secrétaire général, Cornu, le priant de ne pas prononcer d'allocation en présence des autorités allemandes⁶³.

Tenu d'entretenir des rapports quotidiens avec l'occupant, il n'en a pas moins donné une définition *a minima* de l'inévitable collaboration administrative, découlant de l'article 3 de la convention d'armistice. Paul Lecène, secrétaire général de la préfecture d'avril 1941 à juillet 1942, et qui sera déporté par la suite, atteste ainsi que Le Gouic s'est, « *en toutes circonstances, employé, avec énergie et souvent courage, à lutter contre l'influence allemande* »⁶⁴. Un autre témoin, peu suspect de complaisance, le confirme. Charles Rickard, sous-préfet de Bernay de mars à juillet 1944, en relation avec l'état-major départemental des F.F.I., rapporte, en effet, que Le Gouic a toujours adopté une « *attitude parfaitement digne et courageuse en présence des autorités allemandes* »⁶⁵. Fonctionnaire d'autorité, il a, dans les limites inhérentes à l'Occupation, tenté d'en assouplir les contraintes et n'est jamais allé au devant des exigences allemandes, conformément à la ligne de conduite qu'il s'était fixée.

Quant à sa méthode, elle a consisté à « *discuter tous les ordres allemands* »⁶⁶, afin d'en obtenir des atténuations, voire même l'annulation. Ainsi, il a essayé, en s'appuyant sur l'article 52 de la Convention de La Haye et en arguant du fait que de nombreux hommes étaient déjà employés sur les chantiers des terrains d'aviation allemands d'Evreux, Conches et Saint-André, de limiter les réquisitions de main-d'œuvre masculine au profit de l'organisation Todt et des usines du département travaillant pour le *Reich*⁶⁷. Puis, durant l'année 1943, il n'a eu de cesse de réduire le contingent départemental de travailleurs envoyés outre-Rhin au titre du S.T.O.⁶⁸. A cet égard, il

est injuste d'écrire, comme le fait Marcel Baudot, que « *le préfet de l'Eure (montrait) moins de zèle en la circonstance* »⁶⁹ et d'attribuer au seul directeur départemental de la main-d'œuvre, Gervais, la responsabilité de la lutte contre les départs en Allemagne, car c'est en application des consignes de Le Gouic que ce dernier s'est efforcé de saboter le système et ne pas favoriser l'effort de guerre allemand⁷⁰. De la même manière, en matière de prélèvements agricoles, Le Gouic s'est fixé pour principe d'« *assurer le ravitaillement français et (de) fournir aux Allemands le moins possible* »⁷¹. Enfin, il a multiplié, les démarches auprès de la Gestapo en vue d'obtenir la libération des personnes arrêtées.



Au premier rang, de g. à d., le capitaine de frégate Le Gouic, le V.A. Le Bigot, X..., et monseigneur Gaudron, évêque d'Evreux. © droits réservés

Son patriotisme germanophobe le conduit donc à s'opposer à l'ingérence allemande, à saboter les mesures dictées par l'occupant et, par ailleurs, à freiner l'effort de collaboration avec ce dernier. Ainsi, en mai 1942, il exige la démission du maire de la commune d'Etrépagne, qui a signalé à la *Kommandantur* la coupure d'une ligne téléphonique et fourni une piste aux Allemands pour la découverte du coupable⁷². Un témoin rappelle qu'aux conférences des préfets et des chefs de service

⁶² Titre inspiré de l'ouvrage de l'amiral Decoux, *A la barre de l'Indochine. Histoire de mon Gouvernement Général (1940-1945)*, Plon, 1949.

⁶³ Titre inspiré de l'ouvrage de Philippe Burin, *La France à l'heure allemande 1940-1944*, Seuil, 1995, lui-même inspiré du Prix Goncourt 1945, *Mon village à l'heure allemande*, de Jean-Louis Bory.

⁶⁴ Laurent Chevrel, « L'Eure », in Gilles Le Béguec et Denis Peschanski (dir.), *Les élites locales dans la tourmente du Front populaire aux années cinquante*, C.N.R.S., 2000, p. 281-285.

⁶⁵ Stanley Hoffmann, *Essais sur la France, Déclin ou renouveau ?*, Le Seuil, 1974, p. 41-66.

⁶⁶ Procès-verbal d'audition de M. Georges Bernard (président du C.D.L.), 5 février 1945, papiers privés Le Gouic.

⁶⁷ Le Gouic, *op. cit.*, p. 5.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ P.V. d'audition de M. Edmond Cornu (préfet de l'Eure), s.d. (sans doute février 1945), papiers privés Le Gouic.

⁷⁰ L'Eure compte près de 14 200 prisonniers de guerre.

⁷¹ Lettre de Georges Combes à Eugène Le Gouic, 1^{er} juin 1949, papiers privés Le Gouic.

⁷² Lettre de Paul Lecène à Eugène Le Gouic, 2 juillet 1945, *op. cit.*

⁷³ Note de Charles Rickard (ancien sous-préfet de Bernay) sur le préfet de l'Eure à l'attention de Me Grégoire, 5 juillet 1945, *op. cit.*

⁷⁴ Le Gouic, *op. cit.*, p. 6.

⁷⁵ P.V. d'audition de M. Adolphe Touffait (procureur de la République au tribunal d'Evreux de novembre 1940 à mai 1944), s.d. (sans doute février 1945), papiers privés Le Gouic.

⁷⁶ Lettre de Henri Laborie (sous-préfet des Andelys en 1943-1944) à Me Grégoire, 13 février 1945, *op. cit.*

⁷⁷ Baudot, *op. cit.*, p. 31.

⁷⁸ P.V. d'audition d'Edmond Cornu, *op. cit.*

⁷⁹ Le Gouic, *op. cit.*, p. 17.

⁸⁰ Baudot, *op. cit.*, p. 41.

régionaux à Rouen, il a « toujours entendu Le Gouic et son collègue Faugères, ex-préfet de la Manche, déporté par la suite, protester avec énergie contre les mesures répressives que les autorités allemandes exigeaient du préfet régional »⁷³. Le meilleur exemple de son intransigeante volonté de limiter toute collaboration avec les Allemands nous est donné par son attitude face aux mesures anti-juives prises par l'occupant. A partir de l'été 1942, il se refuse, en effet, à faire procéder à l'arrestation des Israélites étrangers de l'Eure par la police ou la gendarmerie départementales⁷⁴, alors que, dans le même temps, le préfet régional Parmentier accepte de prêter le concours de la police rouennaise aux Allemands pour exécuter l'ignoble besogne. Quant aux rafles de Juifs français, c'est la *Feldgendarmerie* qui y procédera en 1943, après que le préfet se fut opposé à ce que la gendarmerie départementale y participât⁷⁵. Bref, dès sa nomination, il mène ce que H. R. Kedward appelle une « résistance administrative d'ordre technique »⁷⁶. Si bien que, pour reprendre la distinction établie par M. O. Baruch, on peut affirmer que si Le Gouic a servi face à l'occupant, il ne l'a pas servi⁷⁷. Sa « résistance » trouve sa source dans sa germanophobie et son patriotisme. Mais, pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons, il ne rejoint toutefois pas les rangs du Noyautage des Administrations Publiques (N.A.P.), lorsque l'organisation clandestine s'implante dans le département en septembre 1943.

Comment un tel comportement d'obstruction administrative systématique est-il jugé par la puissance occupante ? Au printemps 1943, Le Gouic semble attirer l'attention des Allemands. Même s'il continue de « collaborer

correctement », la fiche de renseignements le concernant établie par les services de l'hôtel Majestic, siège parisien du commandement militaire allemand en France, mentionne qu'il « nécessite un test sérieux » et que « sa fiabilité est sujette à caution »⁷⁸. Une question se pose alors. Comment expliquer son exceptionnelle longévité à la tête de la préfecture d'Evreux ? En effet, il n'est pas révoqué par Vichy, à la demande des Allemands, comme nombre de préfets le sont en janvier 1944. De même, il n'est pas arrêté, en mai suivant, comme quatorze de ses collègues, à la suite de l'arrestation et de l'interrogatoire de deux membres du réseau Super N.A.P. (Maurice Nègre et Bernard de Châlvrion). Serait-ce que la réalité de sa collaboration nous aurait échappé ? En fait, les archives de l'hôtel Majestic nous permettent d'avancer une hypothèse. Indirecte, discrète et néanmoins efficace, la « résistance par procuration »⁷⁹ de Le Gouic ne heurte pas de front l'occupant. Surtout, n'étant pas membre du N.A.P., son nom n'est, par conséquent, pas « lâché » par Châlvrion et Nègre, pas plus que celui de Cornu d'ailleurs. Et s'il figure sur la liste des hauts fonctionnaires « compromis », établie au printemps 1944 par les services du général S.S. Karl Oberg, les preuves restent insuffisantes pour justifier son arrestation immédiate, comme le note le chef de la Police allemande en France occupée⁸⁰.

S'il est impossible de mettre en doute sa constante et authentique volonté de lutter contre l'occupant ou son refus d'accepter la « mise au pas »⁸¹ de son département, les relations que Le Gouic entretient avec Vichy apparaissent moins linéaires. Elles ont subi quelques évolutions⁸². □

⁷³ Lettre de Maxime Picharnaud (intendant de Police de la région de Rouen) à Me Grégoire, 20 février 1945, papiers privés Le Gouic.

⁷⁴ P.V. d'audition d'Edmond Cornu, *op. cit.*

⁷⁵ Papp, *La Résistance...*, *op. cit.*, p. 243 (n).

⁷⁶ H. Roderick Kedward, « S.T.O. et maquis », in Jean-Pierre Azéma et François Bédarida (dir.), *La France des années noires*, tome II, Seuil, 1993, p. 277.

⁷⁷ Baruch, *op. cit.*, p. 365.

⁷⁸ Fiche de renseignement sur le préfet Le Gouic, 30 avril 1943, *Militärbefehlshaber in Frankreich* (M.B.F.), archives de l'hôtel Majestic, A.N., AJ 40 542-4.

⁷⁹ Baruch, *op. cit.*, p. 508.

⁸⁰ Lettre du général Oberg au général von Stülpnagel (commandant en chef les troupes allemandes d'occupation), 13 mai 1944, M.B.F., archives de l'hôtel Majestic, A.N., AJ 40 541-1.

⁸¹ Rita Thalmann, *La mise au pas. Idéologie et stratégie sécuritaire dans la France occupée*, Fayard, 1991.

⁸² L'auteur remercie Claude d'Abzac-Epezy, Philippe Masson et Philippe Vial qui ont bien voulu relire et commenter cet article.

Philippe LASTERLE est chargé de recherches au Service historique de la Marine. Professeur d'histoire, il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse et de l'Université du Sussex (Brighton). Il a travaillé sur les questions d'opinion publique dans la France de Vichy (*Anglophobie et anglophilie dans la France occupée*) et prépare actuellement une thèse sur la Marine française entre 1939 et 1945 à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne sous la direction de Robert Frank. Il est l'auteur de plusieurs communications et articles sur l'histoire de la Marine durant l'entre-deux-guerres et la Seconde Guerre mondiale dont « Marcel Gensoul (1880-1973), un amiral dans la tourmente » in *RHA* n° 2/2000.